



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rouges

Question écrite n° 69929

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la délicate problématique des zones rouges dans le monde. Ces zones rouges ont été instaurées pour alerter les résidents, les voyageurs, les touristes sur les risques potentiels à parcourir une région délimitée. Il s'agit d'un dispositif d'information et de prudence dont la nécessité ne peut être mise en cause, en ce sens qu'il a souvent permis de prévenir des drames et sauver des vies humaines. Cependant son application peut s'avérer trop rigide et avoir des effets contre-productifs. Ainsi une large partie du continent africain est à présent située en zone rouge. Par exemple près des deux tiers du territoire du Niger sont placés, depuis plus de quatre ans, en zone rouge, ce qui signifie qu'il est « fortement déconseillé » de s'y rendre. Cette décision est la conséquence de la prise d'otages des salariés d'Areva à Arlit en 2010. De ce fait la région d'Agadez s'est retrouvée quasiment interdite. En tout cas maintes ONG humanitaires ont été dans l'obligation de partir par mesure de précaution. L'économie locale souffre fortement de cette situation qui est souvent perçue comme discriminatoire par la population locale. Or la région d'Agadez est désormais protégée par les 5 000 hommes des forces de sécurité nigériennes, ainsi que par des troupes françaises, américaines et européennes. Il ressort de ces observations qu'il n'est certes pas question de supprimer les zones rouges, mais qu'il convient de les adapter. Aussi il lui demande de lui indiquer comment le système des zones rouges peut rester un outil réactif et évolutif qui continue d'assurer la sécurité des ressortissants français, sans pour autant restreindre gravement l'assistance humanitaire et le développement économique des régions concernées.

Texte de la réponse

Les « conseils aux voyageurs », comme la carte des risques sont établis sur la base d'informations vérifiées, de sources ouvertes ou confidentielles, provenant notamment du réseau diplomatique et consulaire ainsi que des ministères également concernés par la sécurité de nos ressortissants à l'étranger. Ils sont actualisés en temps réel, aussi souvent que nécessaire. La fiche Niger a ainsi été actualisée 15 fois au cours des deux dernières années, dont la dernière le 6 octobre. S'agissant du nord du Niger, et en particulier de la région d'Agadez, le maintien en zone rouge se justifie par la persistance des risques liés aux groupes terroristes sahéliens tels que AQMI et Al-Murabitun. Ces groupes menacent le Niger et attaquent nos soldats et ceux de la MINUSMA au Mali. Le ministère des affaires étrangères et du développement international est attentif à ce que ces régions bénéficient de la politique de coopération menée par la France au même titre que le reste du pays. Ainsi, les projets de l'Agence française de développement signés lors de la visite du Président de la République à Niamey en juillet dernier comprennent un projet de 41 millions d'euros d'extension des réseaux électriques, qui bénéficiera notamment à la région d'Agadez. Par ailleurs, le projet « santé solidarité Sahel », doté de six millions d'euros, couvre l'ensemble du territoire nigérien. Enfin, la coopération décentralisée de plusieurs communes et du Conseil général des Côtes d'Armor avec Agadez et sa région se poursuit, et des assises de la coopération décentralisée franco-nigérienne se sont tenues à Niamey en octobre.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69929

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9692

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10674